Sécurité maritime: gens de mer, niveau minimal de formation

1993/0517(SYN) - 16/02/1994

La commission des transports et du tourisme a adopt le rapport de M. SARLIS (Gr., PPE) sur la proposition de la Commission europenne. Mais, estimant que le texte du rapporteur donnerait lieu une rgionalisation, une majorit de la commission a rejet la plupart de ses amendements. La majorit des membres de la commission a obtenu le soutien du reprsentant de la Commission europenne, qui leur a indiqu que l'adoption des amendements de M. Sarlis nuirait gravement la directive. Nanmoins, la commission des transports et du tourisme et la Commission europenne sont tombes d'accord sur un point: il faut amliorer la formation des bateliers dans la Communaut. M. VAN DER WAAL (NL, n.i.) a dclar: "Je suis contre les amendements de M. Sarlis, parce qu'ils supposent des conditions moins svres pour les bateliers de la Communaut et des conditions modres pour les bateliers des pays non membres de la Communaut. Cela ne nous mne nulle part". Et la commission a soulign que, sur un navire communautaire, l'quipage devrait avoir au moins une langue en commun. Le reprsentant de la Commission europenne a fait savoir aux membres de la commission des transports et du tourisme que la Commission europenne est contre une directive entranant la rgionalisation. Les circonstances dans le Sud de la Communaut peuvent ne pas diffrer de celles des tats membres du Nord. L'Union europenne devrait accepter les conditions de l'OMI. Il a signal par ailleurs que 80 % des accidents en mer sont dus une dfaillance humaine.